

## Responsables du traitement des déclarations d'intérêts

*A qui dois-je remettre ma déclaration d'intérêts?*

DIRECTION	
Je suis :	Je remets au:
Vice-recteur Secrétaire général Registraire Doyen Directeur de l'école d'optométrie Directeur du département de kinésiologie Directrice du bureau des communications De l'équipe du cabinet du recteur	Recteur
Vice-recteur adjoint Directeur général ou directeur de service Cadre, professionnel, personnel de soutien et d'administration d'un vice-rectorat, Cadre, professionnel, personnel de soutien et d'administration du secrétariat général	Vice-recteur ou au secrétaire général

*A qui dois-je remettre ma déclaration d'intérêts?*

SERVICE	
Je suis :	Je remets au:
Cadre Professionnel Personnel de soutien et d'administration (PSA) d'un service	Directeur ou cadre désigné par le directeur (supérieur hiérarchique) ou au Registraire pour le registrariat

*A qui dois-je remettre ma déclaration d'intérêts?*

<b>FACULTÉS NON DÉPARTEMENTALISÉES DÉPARTEMENTS ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE, DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE</b>	
Je suis :	Je remets au :
Officier de Faculté Cadre ou professionnel de la direction de la Faculté (adjoint, directeur administratif)	Doyen
Personnel enseignant, étudiant de premier cycle participant à des projets de recherche*, étudiant de deuxième ou de troisième cycle	Comité d'unité du département, de la Faculté ou de l'École. Le comité d'unité est présidé par le directeur du département ou par le doyen pour les facultés non départementalisées.
Stagiaire postdoctoral	Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales - FESP
Personnel de soutien et administratif (PSA) incluant le PSA affecté aux activités de recherche d'un chercheur	Cadre désigné par le doyen, le directeur du département ou de l'école (ex : directeur administratif)

\* Les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle participant à des projets de recherche n'ont pas à compléter la déclaration annuelle d'intérêts. Ils doivent toutefois remplir le formulaire prévu à cette fin au moment où ils commencent à participer à un projet de recherche et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant les concerner.

*A qui dois-je remettre ma déclaration d'intérêts?*

<b>INSTITUTS, CENTRES ET GROUPES DE RECHERCHE</b>	
Je suis :	Je remets au :
Directeur du CRDP, du CRM et de l'IRIC  Directeur d'un autre centre ou groupe de recherche	Comité d'unité de votre Faculté d'attache  Comité d'unité de votre département d'attache <b>Le comité d'unité est présidé par le directeur du département ou par le doyen pour les facultés non départementalisées.</b>
Personnel enseignant, étudiant de premier cycle participant à des projets de recherche*, étudiant de deuxième ou de troisième cycle	Comité d'unité de votre Faculté, ou de votre département. <b>Le comité d'unité est présidé par le directeur du département ou par le doyen pour les facultés non départementalisées.</b>
Stagiaire postdoctoral	Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales - FESP
Cadre ou professionnel, personnel non-enseignant embauché pour réaliser des activités de recherche ou personnel de soutien et d'administration (PSA) <b>du CIRRELT, le CRDP, le CICC, le CIREQ, le CRM, et l'IRIC :</b>  <b>pour les autres centres ou groupes de recherche :</b>	Directeur ou cadre désigné par le directeur (supérieur hiérarchique)  Cadre désigné par le doyen ou par le directeur du Département de la Faculté d'attache et en relation d'autorité avec le personnel (ex : directeur administratif)

\* Les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle participant à des projets de recherche n'ont pas à compléter la déclaration annuelle d'intérêts. Ils doivent toutefois remplir le formulaire prévu à cette fin au moment où ils commencent à participer à un projet de recherche et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant les concerner.